

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1929)**

Heft 22

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le fret total sera donc après la régularisation de

0,36 fr/t pour frais de chaland
2,40 fr/t pour frais de remorquage
2,76 fr/t au total.

Pour plus de prudence, nous ne tablons pas sur ces derniers taux, mais nous admettons les valeurs suivantes :

pour le charbon 3,00 fr/t
les céréales 3,50 »
les autres marchandises importées 3,50 »
les marchandises exportées 2,00 »

6. Prix de transport par chemin de fer sur le trajet Strasbourg-Bâle.

Les tarifs des chemins de fer alsaciens et badois ont beaucoup varié depuis la guerre. Aussi par mesure de prudence adopterons-nous pour nos comparaisons des tarifs sensiblement inférieurs à la moyenne des tarifs d'après-guerre, c'est-à-dire :

4 fr. 60 par tonne de charbon
7 fr. 50 par tonne de céréales.

En admettant ces taux, on tient compte de l'éventualité, qui pourrait se produire plus tard, après la régularisation, où les chemins de fer réduiraient encore leurs tarifs pour éviter que le trafic des marchandises lourdes n'aille complètement à la voie navigable. Ces taux ne sont que de 15 et 3 pour cent supérieurs à ceux d'avant-guerre.

Les futurs taux de frets du Rhin indiqués ci-dessus sont encore de 30 à 53 pour cent inférieurs à ces taxes de chemins de fer ; les transports par voie d'eau conservent donc un attrait suffisant. En outre, la Suisse profite de la diminution des taxes de chemins de fer causée par la régularisation pour toutes les marchandises lourdes qui lui arrivent par rail. C'est là un des avantages indirects de la régularisation.

7. Economie globale de frais de transport.

En prenant comme base le trafic évalué au paragraphe 1 et les taxes de transport par chemins de fer et par eau indiquées aux paragraphes 5 et 6, l'économie de frais de transport sur les importations s'établit comme il suit :

	Moyenne par période	Total
5 ^e à 10 ^e année	5 ans à 1 690 000 fr.	8 450 000 fr.
10 ^e à 20 ^e »	10 ans à 3 645 000 fr.	36 450 000 fr.
20 ^e à 40 ^e »	20 ans à 3 910 000 fr.	78 200 000 fr.
Total		123 100 000 fr.
Moyenne annuelle pendant 35 ans		<u>3 520 000 fr.</u>

Par mesure de prudence, on a laissé de côté les exportations. De cette somme, il convient de défalquer encore celle correspondant à l'économie que l'on obtient même sans la régularisation, en utilisant la voie fluviale actuelle au lieu du rail ; il s'agit, d'après les calculs, d'environ 327 000 fr.

L'économie globale sur les importations est donc de
3 193 000 fr.

Si l'on tablait, pour le trafic, sur des données un peu plus favorables que les minima mis à la base des calculs, si encore on calculait les frets par analogie aux prix pratiqués sur le Rhin régularisé en aval de Strasbourg, si enfin l'on prenait comme prix de transport par chemins de fer des valeurs moyennes au lieu de valeurs minima, l'économie de frais de transport réalisable pour les importations serait encore plus élevée.

Etant donné que les taxes de transport à la descente seront très basses après la régularisation, quantité de marchandises d'exportation qui sont actuellement évincées par la concurrence étrangère ou qui n'ont accès que sur les marchés de certains pays, tels par exemple les minerais de Genzè, le ciment, le carbure de calcium, le lait condensé auront alors de meilleurs débouchés. Les lignes de chemins de fer conduisant à Bâle enregistreront par suite de ce nouveau trafic aval une augmentation du mouvement des marchandises qui ne se produirait pas sans cela. Il en est de même pour l'augmentation du trafic d'importation résultant de la régularisation.

Les avantages directs et indirects de la régularisation du Rhin en amont de Strasbourg sont donc en tous cas supérieurs aux dépenses qu'elle entraîne.

Congrès international de Photogrammétrie, Zurich 1930.

L'année prochaine, du 6 au 10 septembre, aura lieu à Zurich le Congrès international de Photogrammétrie. Le comité directeur de la Société internationale de photogrammétrie a chargé la Société suisse de photogrammétrie, fondée en automne 1928, d'organiser ce congrès et de le mener à bonne fin. Cette dernière s'occupe depuis longtemps des travaux préparatoires nécessaires à cet effet.

A en juger d'après les adhésions reçues à la suite de la première invitation, le congrès réunira des participants de toutes les parties du globe. Cette réunion de spécialistes venus pour travailler en commun sera accompagnée d'une exposition d'appareils modernes de mensuration et de travaux achevés, pour laquelle les locaux de l'Ecole polytechnique fédérale seront mis à disposition. La ville de Zurich verra pour la première fois se dérouler dans son enceinte une manifestation technique de cette envergure. Les ateliers et établissements d'optique les plus connus se sont déjà annoncés comme exposants. Pour le congrès, à l'occasion duquel aura également lieu l'assemblée générale de la Société internationale de photogrammétrie, on a prévu des conférences faites par des professionnels compétents, sur l'état des travaux de mensuration dans les différents pays du monde, les méthodes utilisées et les expériences acquises. En outre, des questions actuelles de photogrammétrie et d'application de cette science dans différents domaines seront traitées dans des séances de Commissions. Les participants au congrès auront l'occasion de visiter le Service topographique à Berne et les établissements Henri Wild, à Heerbrugg (fabrique d'instruments de géodésie).

Pour la Société suisse de photogrammétrie, dont le président est M. le professeur Baeschlin, de l'Ecole polytechnique fédérale, l'organisation du Congrès est une lourde tâche, qui sera cependant, comme nous l'espérons, profitable à la Société elle-même comme aussi à l'industrie suisse, dont les produits dans ce domaine spécial marquent un progrès décisif et sont connus dans le monde entier.

Les formules d'adhésion au congrès, contenant le programme détaillé, seront probablement expédiées en janvier de l'année prochaine. Les autorités, instituts et particuliers qui ne sont pas membres de la Société suisse ou de la Société internationale de photogrammétrie, mais s'intéressent à ce congrès, sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse au secrétaire de la Société suisse de photogrammétrie, M. le Dr M. Zeller, Service topographique fédéral, à Berne.

Conférences.

La première des conférences¹ organisées par la section vaudoise de la S.I.A. et l'*A³E²IL* sera faite aujourd'hui, 2 novembre, à 17 h., dans l'auditoire XVII du Palais de Rumine, à Lausanne, par M. R. Matthey, ingénieur, sur

« La Verdunisation des eaux ».

La constante préoccupation des ingénieurs s'occupant de captages est de fournir des eaux pures, non seulement qualitativement, mais bactériologiquement.

M. Matthey passera en revue les procédés en usage à cet effet et traitera plus particulièrement celui de la « Verdunisation » (stérilisation par le chlore), procédé simple et éprouvé.

NÉCROLOGIE

Camille Chenuz.

Il y a quelques mois, les journaux ont annoncé le décès de Camille Chenuz, ingénieur. Nous tenons à rendre hommage, ici encore, à la mémoire du camarade qui consacra son talent et ses forces à une œuvre de civilisation.

¹ Voir le programme de ces conférences à la page 250 du dernier numéro du *Bulletin technique*.